

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-0867 du 13/06/2023**

Arrêté du 18 avril 2023

ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE  
DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté rapporte et porte avancement d'échelon d'une inspectrice principale des Finances publiques, au titre de l'année 2022.

Date d'application : 24/03/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**



**ARRÊTÉ**

rapportant et portant avancement d'échelon d'une inspectrice principale des Finances publiques, au titre de l'année 2022

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté portant détachement dans le grade d'inspecteur principal des Finances publiques de Madame CAMBOU Caroline en date du 28 février 2022.

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Les dispositions de l'arrêté du 28 février 2022 susvisé sont rapportées en ce qu'elles concernent Madame CAMBOU Caroline :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
CAMBOU	CAROLINE	000003069132	RÉGION OCCITANIE	INGÉNIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL – 03 24/03/2020	33	DRFIP DE LA RÉGION OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE EMPLOI ADMINISTRATIF	IPFIP 04 21/03/2022	21/03/2022

**Article 2** : L'inspectrice principale des Finances publiques dont le nom suit est affectée dans les conditions suivantes :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
CAMBOU	CAROLINE	000003069132	RÉGION OCCITANIE	INGÉNIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL – 03 24/03/2020	33	DRFIP DE LA RÉGION OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE EMPLOI ADMINISTRATIF	IPFIP 04 24/03/2020	21/03/2022

**Article 3** : L'inspectrice principale des Finances publiques dont le nom suit est promue à l'échelon supérieur de son grade dans les conditions suivantes :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	CSRH	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
CAMBOU	CAROLINE	000003069132	IPFIP 04 24/03/2020	33	33	IPFIP 05 24/03/2022	24/03/2022

**Article 4** : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 18 AVRIL 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE  
CHEF DE SECTEUR DES A+  
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	